

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/06-338-1030 du 9/01/06

CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRES D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE ORGANISE PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE - SESSION 2006

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme NOTO Tel : 04 42 91 72 11 et Mme GREPON Tel 04 42 91 72 13
Fax 04 42 38 73 45

Sous réserve de la publication de l'arrêté ministériel d'ouverture du concours

Un concours externe de secrétaires d'Administration Scolaire et Universitaire est organisé dans l'académie d'Aix-Marseille par le ministère de l'Education nationale session 2006

CONDITIONS D'ACCES :

Concours externe

- remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique.
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent homologué au niveau IV

INSCRIPTIONS :

Par internet sur le site académique : www.ac-aix-marseille.fr rubrique « Les métiers de l'éducation » concours de recrutement puis inscription :

Du lundi 9 janvier 2006 au vendredi 3 février 2006 à 17h00

Dès la clôture des inscriptions, l'administration fera parvenir aux candidats une confirmation d'inscription qui devra être renvoyée de préférence en recommandé simple, signée et éventuellement modifiée à l'encre rouge, soit :

- au Rectorat, Division des examens et concours, bureaux 225/227, Place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence Cedex 1, impérativement au plus tard **le vendredi 24 février 2006**, le cachet de la poste faisant foi
- soit à l'accueil du Rectorat ce même jour à 17h00 au plus tard.

La candidature ne deviendra définitive qu'au retour de cette confirmation au Rectorat

Toute confirmation déposée ou postée hors délai ne pourra être prise en considération quelles que soient les raisons invoquées pour le retard.

Les candidats qui n'auraient pas reçu leur confirmation à la date du **mercredi 15 février 2006** sont invités à prendre contact avec les bureaux des concours administratifs au 04.42.91.72.11/13

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le samedi 18 mars 2006.

Le nombre de postes sera communiqué ultérieurement.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.